



Chasseur Côté
Charente

*En ce début d'année, le Président adresse, à
toutes et à tous, au nom des administrateurs
et de l'ensemble du personnel de la
Fédération des Chasseurs de la Charente ses
meilleurs vœux pour 2017 !*



La lettre des chasseurs charentais N°19

Le projet associatif « permis à 0 € » qui est entré dans sa deuxième année d'existence, voit les efforts consentis aboutir. En effet, nous pouvons annoncer officiellement que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre de chasseurs charentais est devenu positif. Même si le nombre est modeste, + 162, il récompense les formateurs bénévoles et professionnels, les personnels administratifs qui assurent la gestion du dossier, les territoires qui accueillent, les parrains et tous ceux qui de près ou de loin oeuvrent au quotidien pour faire de ce projet une réussite. Ils peuvent être fiers du travail accompli.

Ce succès ne saurait, néanmoins, masquer les difficultés que sont les nôtres dans la gestion du sanglier. Nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle. Si les problèmes ne concernent pas, heureusement, l'ensemble du département, certains territoires charentais y sont confrontés.

Il nous faut résoudre cette problématique. Un plan d'action est en cours de discussion avec nos partenaires. Il sera effectif après son approbation par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui se réunira le 1er février. Comme vous pourrez le lire dans l'article consacré à ce sujet, des propositions, ciblées, doivent être mises en oeuvre pour atteindre une réduction importante des populations de sangliers dans le département. Nous sommes confrontés à un problème complexe car les causes de cette forte augmentation sont multiples.

C'est en agissant sur ces causes multiples que nous le résoudrons. Votre fédération a pris toutes ses responsabilités en proposant des actions concrètes à mettre en place immédiatement. Tous les partenaires doivent maintenant s'engager à leur tour et prendre toute leur part dans ce plan d'action. Penser que seule, la chasse, y arrivera relève de l'utopie.

Chacun a un rôle à jouer et doit se mettre au service du bien commun sans arrières pensées, dans un respect mutuel.

Nous devons être fiers d'être chasseur et prendre toutes nos responsabilités dans cette bataille engagée. C'est maintenant qu'il faut redoubler d'efforts pour nous montrer digne de la confiance que l'état a mis en nous en nous confiant la mission de service public liée au maintien de l'équilibre agro sylvo cynégétique. Demain, il sera trop tard, nous perdrons notre crédibilité, nous perdrons notre état d'âme, nous mettrons notre loisir en danger.

L'union fera notre force. Au delà de nos divergences respectives, nous devons retrouver cette unité qui nous permettra de vaincre pour retrouver une chasse apaisée, sereine, accomplie dans une parfaite éthique qui nous fera reconnaître du grand public et montrera toute son utilité.

Bruno MEUNIER



ATTENTION DANGER ! il faut réagir

Même s'il ne s'applique pas à tous les territoires charentais, ce titre résume bien la situation



Nous venons de vivre une reproduction du sanglier exceptionnelle, consécutive à deux années de production très importante en fruits forestiers (glands, châtaignes...) et un climat hivernal clément évitant un maximum de pertes sur les jeunes.

Au niveau de l'agriculture, je citerai le Président de la Chambre, Monsieur Xavier DESOUCHE, dans l'édito du chambre info n°55 de Novembre 2016 « une très difficile année 2016 sur un fond de crise agricole conjoncturelle persistante et très

aigüe Des rendements très faibles des céréales et grandes cultures, des volumes de vendanges en forte baisse, des fourrages difficiles à faire.

Des cours fortement à la baisse pour les céréales, catastrophiques pour le lait, avec des conséquences pour les éleveurs de bovins viande.

Le cumul de ces phénomènes nécessite une réaction de la part de tous, chasseurs et agriculteurs.

En effet, même si la chasse ne peut être la variable d'ajustement de la crise agricole, nos intérêts sont communs par rapport aux dégâts et à leur financement, mais nous avons pleinement conscience de la situation économique des exploitations agricoles.

Pour parvenir à l'objectif d'équilibre entre le sanglier et son milieu c'est bien au niveau local que se situe le maillon le plus important.

Chasser et prélever encore plus pour parvenir à l'équilibre, telle doit être notre devise jusqu'à la fin février.

Si tel n'était pas le cas et que des dégâts importants soient encore constatés au printemps, alors il sera impossible pour la fédération des Chasseurs de s'opposer à des mesures administratives que vous ne souhaitez pas.

Notre devenir, pour la chasse du sanglier est au bout de notre canon.



Profitions pleinement de la chasse du sanglier avant que d'autres ne le fassent à la place des chasseurs

Des mesures exceptionnelles pour janvier et février 2017



Suite à l'augmentation des dégâts causés par les sangliers aux cultures agricoles, suite aux demandes des représentants de la Chambre d'Agriculture et à plusieurs réunions

entre les partenaires (Direction Départementale des Territoires, Chambre d'Agriculture, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, lieutenants de louveterie et Fédération Départementale des Chasseurs) un plan d'actions doit être validé lors d'une réunion de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui se tiendra le 1^{er} février prochain.

Dans ce cadre, les membres du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs ont décidé les actions suivantes qui deviennent effectives dès maintenant :

1) Sur les unités de gestion de la zone verte, dès lors que le nombre de bracelets utilisés sera égal au nombre de bracelets utilisés lors de la saison 2015/2016, le montant des bracelets supplémentaires sera de **13,50 euros au lieu de 30 euros**.

Cette mesure s'applique à compter du 11 janvier 2017.

2) Une demande de modification de l'arrêté d'ouverture et clôture de la chasse a été effectuée afin de porter le poids minimum de marquage de **12 à 20 kg**.

Dès lors que cet arrêté sera signé par Monsieur le Préfet, seuls les sangliers de plus de 20 kg devront être munis d'un bracelet.

En ce qui concerne les propositions complémentaires, celles-ci concernent tous les partenaires.

- Après identification des zones de non chasse, des zones peu chassées, et des zones non chassables, il a été demandé que des battues administratives réunissant plusieurs lieutenants de louveterie, si nécessaire, soient organisées

- En zone péri-urbaine où sont présents des sanctuaires à sangliers (zone de broussailles non entretenues), il a été demandé à l'administration départementale de tout mettre en œuvre pour que ces zones refuges ne puissent plus accueillir les sangliers.

- Il a été demandé à la Chambre d'Agriculture de mettre en œuvre un plan de communication auprès des agriculteurs concernant le système d'indemnisation prévu par la loi de la République (Code de l'environnement) ainsi que les prérogatives qui incombent aux organismes nationaux et celles qui incombent au niveau départemental. Dans l'hypothèse où cette communication sera mise en œuvre, la Fédération des Chasseurs ne demandera pas aux exploitants agricoles qui pourraient être concernés le remboursement des frais d'expertise. Cette mesure est possible pour des raisons de sécurité conformément au code des collectivités.



Enquête pour le prochain schéma départemental de la chasse et de la faune sauvage

2018 est l'année de renouvellement du schéma départemental de la chasse et de la Faune Sauvage.

Dans le souci de mieux répondre aux attentes des chasseurs, nous souhaitons recueillir votre avis par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne qui a été élaboré par le groupe de travail, (élus et professionnels).

Ce questionnaire vous prendra environ 15 minutes.

Votre participation est précieuse, car ses enseignements nous permettront de :

- **Construire les orientations d'une politique de la chasse charentaise pour les 6 années à venir.**
- **Définir des axes pour des thèmes précis.**

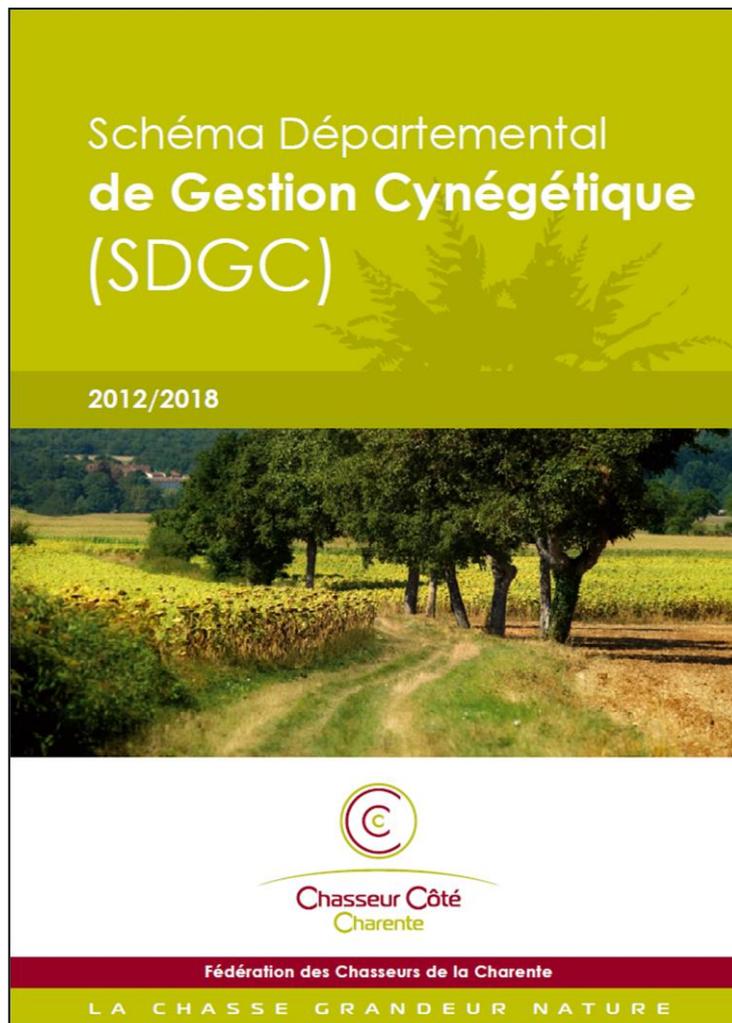
Pour répondre à l'enquête, veuillez cliquer ici ou recopier l'adresse <https://goo.gl/forms/LTo04WU7CNHN21Tr1> (en entier dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet).

Quelques instructions de base pour utiliser le questionnaire :

- Les questions marquées d'un astérisque (*) nécessitent une réponse de votre part avant d'avancer dans le sondage
- Pour répondre aux questions, cliquez dans le rond ou la case correspondant à votre réponse le cas échéant
- Pour les questions où vous avez la possibilité de développer votre réponse ou d'indiquer un autre élément, cliquez sur la ligne « votre réponse. »

Bien évidemment votre participation restera confidentielle.

Nous vous remercions par avance de votre participation





Pour la première année, la Fédération des Chasseurs à lancé un concours photos

- ☛ Les photos peuvent être mises en ligne sur le <http://concoursphoto.fdc16.com/>
- ☛ Les internautes peuvent voter pour sélectionner le 1^{er} et le 2^{ème} prix de chaque catégorie qui sont :
 - Chasseurs et scènes de chasse
 - Paysages locaux
 - Faune sauvage de Charente.

Les votes se dérouleront jusqu'au 31 mars 2017 à minuit.

- ☛ Pour chaque thème, un prix du jury sera décerné.
- ☛ La remise des prix aura lieu le 22 avril 2017 lors de l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs. **Déjà plus de 412 connexions**



Photo actuellement en position n°1 : thème « paysages locaux »

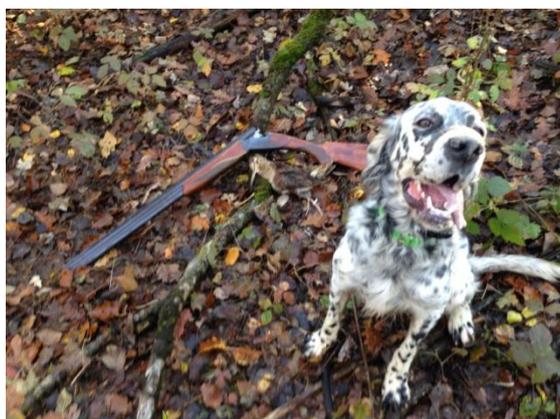


Photo actuellement n°1 : thème « Chasseurs et scènes de chasse »



Photo actuellement n°1 : thème « Faune sauvage de Charente »

Permis à 0€ : les résultats 2016

Bilan du permis à 0€ pour l'année 2016

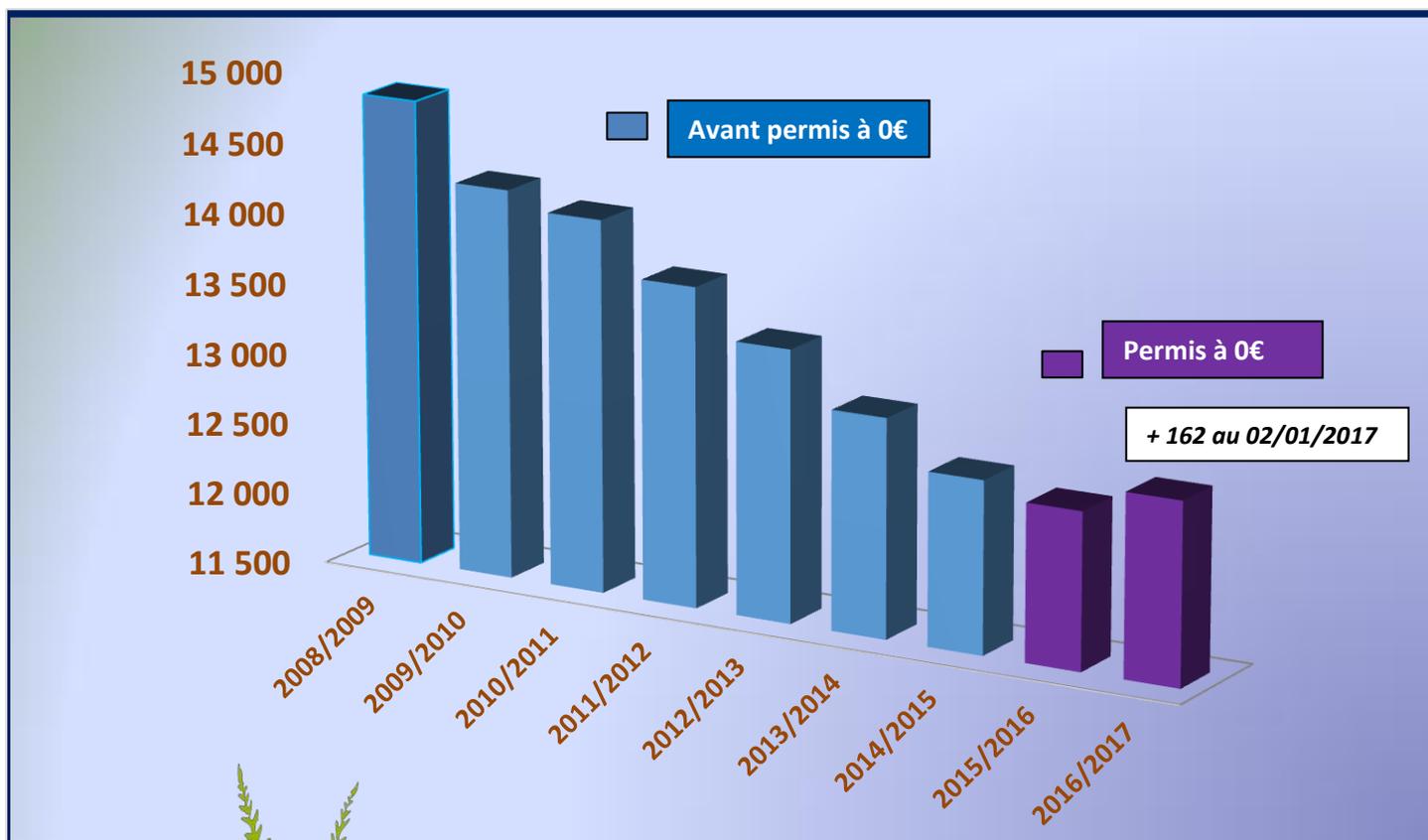
Nombre Convoqués : 987

Nombre de Présents : 879

Nombre de reçus : 570



Evolution du nombre de chasseurs en Charente depuis 2008



Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques

Lancé en décembre 2016 par le gouvernement, ce plan national doit répondre aux besoins de prise en charge des malades, renforcer les outils de préventions et d'information, et développer la recherche sur cette maladie.

Connaître les maladies transmissibles par la faune sauvage

LES ZOOSES

La Borréliose de Lyme

QUELLE EST LA CAUSE DE LA MALADIE ?

Elle est due à une bactérie.

QUELS SONT LES ANIMAUX POUVANT TRANSMETTRE LA MALADIE ?

La bactérie circule au sein des populations de mammifères sauvages et domestiques mais aussi d'oiseaux.

QUELLES SONT LES ZONES GEOGRAPHIQUES TOUCHÉES ET A QUELLES PÉRIODES ?

Dans toute la France (partout où il y a des tiques) et jusqu'à 1500 mètres d'altitude (l'habitat des tiques progresse cependant chaque année). La maladie s'étend du printemps à l'automne ou lors des périodes chaudes en hiver.



QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

- Rougeur cutanée à l'endroit de la morsure avec extension cutanée progressive 1 à 6 semaines plus tard.
- Evolution vers d'autres organes : système nerveux, articulations, cœur, yeux.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS A RISQUE ?

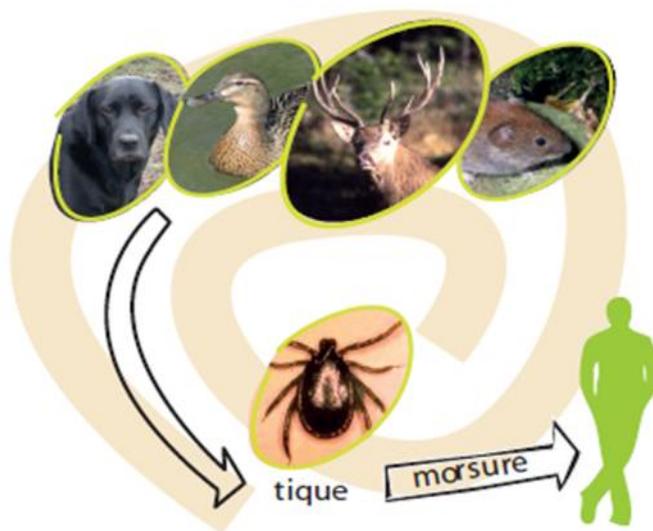
- Toutes les activités de nature favorisant le contact des tiques (promenade, chasse, ramassage des champignons, camping).

A SAVOIR !

En cas de rougeur qui s'étend après une morsure de tique, consulter systématiquement un médecin. 5000 à 6000 cas sont estimés chaque année. Il existe un traitement.

COMMENT SE TRANSMET LA MALADIE ?

Dans tous les cas, la maladie se transmet uniquement par des tiques porteuses de la bactérie.



Lors des promenades en forêt, porter des vêtements couvrant les bras et les jambes (bas de pantalon dans les bottes par exemple)

Au printemps et en été :
- appliquer sur la peau découverte un répulsif à renouveler fréquemment
- possibilité de porter des vêtements imprégnés de produits insecticides (achat dans des magasins spécialisés)

Après une journée dans la nature, inspecter soigneusement l'ensemble du corps particulièrement la tête et les plis de peau (aisselle, genoux, aine). Si présence de tiques, utiliser un tire-tique à acheter en pharmacie.

QUE FAIRE AFIN D'ÉVITER D'ÊTRE CONTAMINÉ ?

La vie des commissions fédérales

Des questions posées à Yohann Guedon, président de la commission petit gibier et migrateurs

La commission technique petit gibier a-t-elle des priorités ?

« Tout d'abord compte tenu de sa composition (administrateurs, représentants des territoires de chasse de tout le département, personnels), cette commission doit être un espace de libre expression pour favoriser le petit gibier et l'amélioration de la qualité des habitats.

Cette notion de qualité environnementale est, pour moi qui suis agriculteur, une priorité pour les chasseurs mais aussi pour les exploitants agricoles. C'est ce qui nous permettra de nous repositionner aux yeux de la société ; ce thème est transversal et nos intérêts sont communs sur ce sujet »



Quels sont les projets du moment ?

-« En premier lieu, continuer dans la voie des projets associatifs petit gibier ; le travail sur l'amélioration de la qualité des lâchers, au travers du programme perdrix La Royale reste essentiel, d'autant que les premiers résultats sont là. Je souhaite qu'un suivi du devenir des oiseaux lâchés soit mis en place par le service technique.

✓ La prise en compte des diagnostics de territoire réalisés avec le soutien financier de la Région, doit nous aider à établir des partenariats chasseurs-agriculteurs-municipalités au niveau local, pour entrer dans une phase encore plus active d'aménagement des territoires.

✓ Le lièvre reste l'espèce naturelle de petit gibier emblématique du département. Les travaux menés depuis de nombreuses années sur le suivi et la gestion de cette espèce sont riches d'enseignements et nous serons amenés à faire des propositions dans le cadre de la révision du schéma départemental de gestion cynégétique en 2018, pour pérenniser la gestion du lièvre en Charente.

✓ Enfin, la récupération des données et en particulier des tableaux de chasse est un sujet que je souhaite améliorer. Les taux de retour actuels de carnets sont insuffisants et ne permettent pas d'avoir des données significatives pour le suivi et la gestion des espèces chassables. Nous devons nous orienter vers des méthodes plus légères pour le chasseur et pour la fédération ; elles nous permettront de disposer de données essentielles pour la défense de toutes les chasses ».





L'Association Départementale des Gardes chasse Particuliers de Charente (ADGCP16)

**Cette association regroupe les gardes chasse particuliers
adhérents depuis mars 2014.**

Depuis 2006, la loi oblige les gardes particuliers à suivre une formation de 3 jours (18h minimum) et de satisfaire à un examen de reconnaissance d'aptitude technique avant d'être agréés par le préfet puis assermentés par le procureur de la République.

L'agrément est valable pour une durée de 5 ans.

Le garde particulier est en conséquence, un citoyen assermenté chargé de certaines fonctions de police judiciaire et d'autres activités sur les seuls terrains pour lesquels ils sont commissionnés.

LES MISSIONS DU GARDE CHASSE PARTICULIER

-  Relever les infractions relatives à la police de la chasse, commises sur le ou les territoires dont il a la garde
-  Bien connaître et faire appliquer le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
-  Réguler les espèces classées nuisibles
-  Contribuer à la protection du gibier
-  Participer à l'aménagement du territoire
-  Assurer des comptages dans le cadre d'opérations départementales
-  Effectuer de la prévention et de l'information auprès des chasseurs et autres utilisateurs de la nature.

● **Composition du bureau et numéros utiles :**

Président : BROUSSE Patrick, tél : 06 70 45 72 22

Vice-président : LEGER Serge, tél : 06 89 50 37

Secrétaire : BAYET Michel, tél : 06 89 80 13 63

Secrétaire adjoint : COLIN Jean-Pierre, tél : 06 09 75 70 35

Trésorier : MAROT Jean, tél : 06 95 09 17 95

Trésorier adjoint : HORTOLAN Jean-François, tél : 06 72 94 46 11 01

● **Membres du CA numéros utiles :**

CHAUTARD Danyl, tél : 06 66 82 55 55

GAUTHIER Cyril, tél : 06 44 13 25

HITIER Franck, tél : 05 46 70 03 58

NOUVEAU André, tél : 06 74 02 69 78

PELLETIER Jean Marie, tél : 06 79 95 95 61

SALLET Frédéric, tél : 06 65 17 78 75

● **83 Adhérents**

